



GROUPE ROCHER

reconnect people to nature



image : Freepik.com

Plan de Vigilance

Annexe
au rapport de gestion
du conseil d'administration
à l'assemblée générale

8 juin 2022



STANHOME



KIOTIS
PARIS



flormar





Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, nous vous présentons ci-après le plan de vigilance et compte-rendu de mise en oeuvre de la société Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher et de ses filiales (ci-après « Groupe Rocher » ou « groupe »).

LABORATOIRES DE BIOLOGIE VEGETALE YVES ROCHER

Société anonyme au capital de 4.383.405,60 euros

Siège social : La Croix des Archers - 56200 La Gacilly

N°876 580 077 R.C.S. Vannes

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL - PENSER DEMAIN, C'EST AGIR MAINTENANT	4
INTRODUCTION	5
Domaines de vigilance du groupe	5
Périmètre de déploiement du plan	6
1. IDENTIFICATION DES RISQUES	7
Démarche groupe	7
Cartographie opérationnelle des risques devoir de vigilance	8
Résultats de la cartographie des risques	10
2. EVALUATION REGULIERE DE LA SITUATION	12
Présentation de la méthodologie de détermination et d'analyse des audits	12
Résultats des évaluations du panel Fournisseurs	13
Résultats des évaluations des sites internes	15
3. ATTENUATION DES RISQUES ET PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES	17
Synthèse des principaux dispositifs globaux	17
Mise en place des plans d'actions opérationnels post-audits	18
Une démarche systémique	20
4. MECANISME D'ALERTE ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS	21
5. SUIVI DE L'EFFICACITE DU SYSTEME	22
Gouvernance	22
Un écosystème engagé	23
Une dynamique d'amélioration continue	24
COMPTE-RENDU DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN	25
CONCLUSION	26
Annexe 1 : Périmètre du Groupe Rocher	28
Annexe 2 : Certifications et référentiels d'audit acceptés par le groupe	29

PENSER DEMAIN, C'EST AGIR MAINTENANT

Premier groupe international à adopter le statut d'entreprise à mission, la remise du Rapport Rocher en octobre dernier « *Repenser la place des entreprises dans la société* » au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance est significative de notre façon d'incarner notre rôle d'Entreprise à mission. Celle d'une entreprise cherchant à réconcilier performance économique et contribution sociétale, engagée et désireuse d'entraîner les autres acteurs dans son sillage.

Dans un contexte de fortes turbulences économiques mais aussi sociales et environnementales, notre mission - *reconnecter les femmes et les hommes à la nature* – a démontré tout son sens.

Elle a orienté nos actions, nos engagements, nos choix pour construire un avenir plus souriant. Surtout, elle nous a donné la certitude d'être, ensemble, sur la bonne route.

Fidèle à nos valeurs d'entreprise familiale nous nous inscrivons dans la pérennité.

Depuis toujours, nous pensons à demain en plaçant l'innovation RSE au cœur de la stratégie de notre groupe.

Notre vision 2030 fixe le cap à suivre tout en nous mettant en capacité de manœuvrer, aujourd'hui, dans des vents contraires et imprévisibles. Elle nous invite à intensifier notre transformation et à nous challenger sans cesse pour atteindre nos ambitions, agir en faveur des femmes et des hommes, développer des produits et services respectueux de la nature, préserver la biodiversité, collaborer avec nos parties prenantes pour les engager dans notre mission.

Cette transformation, nous la réalisons grâce à l'optimisme et à l'engagement de nos collaborateurs et de nos partenaires. Leur confiance est précieuse pour questionner la place de l'entreprise dans la société et ouvrir la voie d'une performance plurielle : financière, sociétale et environnementale.

Bris Rocher
Président Directeur Général, Groupe Rocher

INTRODUCTION

Groupe Rocher suit une dynamique constante d'amélioration de son impact économique, social et environnemental. Au-delà de ses actions RSE¹ répertoriées dans la déclaration de performance extra-financière annexée au rapport de gestion, Groupe Rocher veille à la mise en place effective de son plan de vigilance en sa qualité de société mère du groupe.

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le plan de vigilance comporte les mesures du groupe en matière de prévention d'atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement, résultant des activités de la société, de ses filiales ainsi que de ses Fournisseurs². Il comprend l'identification et la cartographie des principaux risques du groupe en la matière, ainsi qu'un dispositif d'atténuation et de prévention des risques graves. Il prévoit un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité du système.

Ce document présente ce plan et rend compte de sa mise en œuvre.

Le plan de vigilance représente pour le groupe une opportunité supplémentaire de formalisation et de coordination globale des initiatives déjà en place dans ses différents sites, filiales et avec ses Fournisseurs.

Groupe Rocher agit de longue date comme une entreprise consciente de sa responsabilité sociale et environnementale envers ses clients, ses employé(e)s, ses Fournisseurs, et les autres parties prenantes concernées. Groupe Rocher considère que les obligations de la loi sur le devoir de vigilance s'intègrent totalement à ses engagements éthiques et s'engage à assurer le respect de ces obligations dans ses opérations et dans sa chaîne de valeur.

Domaines de vigilance du groupe

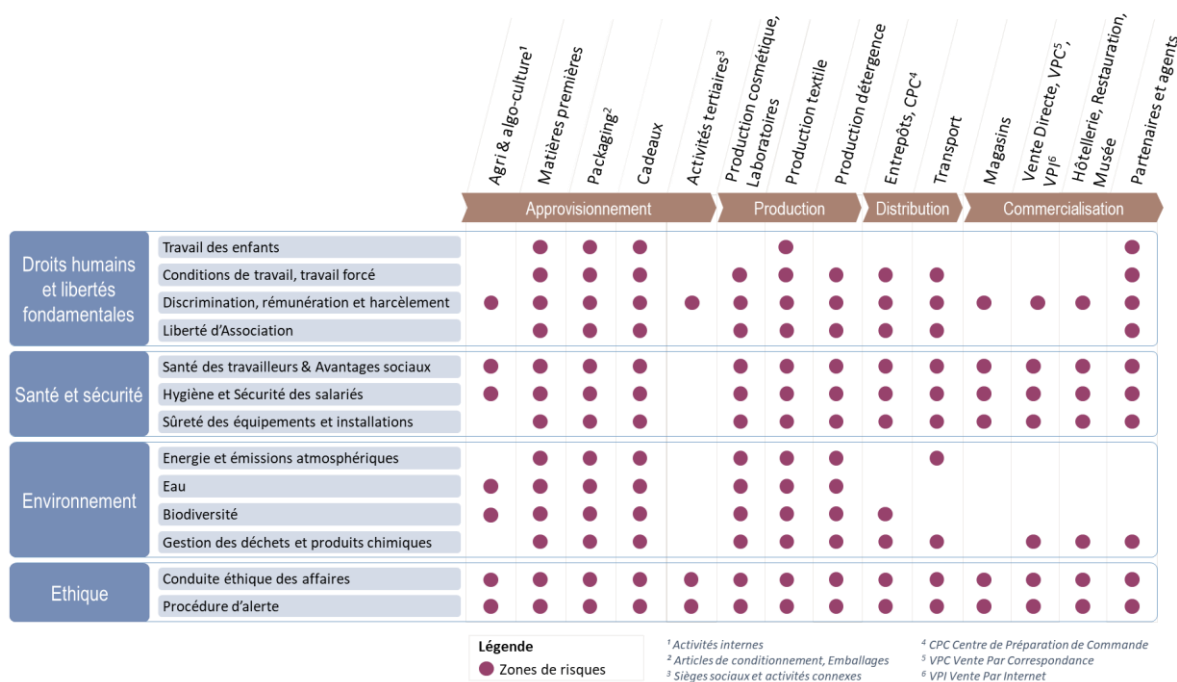
En cohérence avec ses engagements au titre du Code de Conduite des Affaires, Groupe Rocher a intégré dans sa démarche de vigilance les risques d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, et plus particulièrement sur les enjeux suivants :

- Droits humains et libertés fondamentales : travail des enfants, travail forcé et conditions de travail, discrimination et harcèlement de toute nature, rémunération à la juste valeur, liberté d'association et accords collectifs ;
- Santé et sécurité des personnes : santé des travailleuses et travailleurs et avantages sociaux, hygiène et sécurité des salarié(e)s, sûreté des équipements et des installations ;
- Environnement : lutte contre le changement climatique, consommation et pollution de l'eau, protection des écosystèmes terrestres et marins et de leur biodiversités, gestion des déchets et des produits chimiques ;
- Ethique : promotion de pratiques éthiques dans la conduite des affaires, facilité d'alerte.

Ces catégories de risques liées au devoir de vigilance, observées en suivant les étapes clés de la chaîne de valeur, - que les activités soient réalisées en interne ou par des Fournisseurs -, peuvent être synthétisées en une matrice globale des zones de vigilance du groupe. Cette vue d'ensemble présente les risques potentiels avant prise en compte de l'impact des mesures de prévention et d'atténuation mises en place pour les réduire, et fera l'objet de révisions régulières :

¹ RSE : Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

² A titre préalable, dans le présent document, le terme « Fournisseur » désigne les fournisseurs, prestataires de services et sous-traitants de premier rang avec lesquels le groupe entretient des relations commerciales établies.



Au vu des moyens d'atténuation et des actions de prévention mis en place au sein du groupe, il ressort que, si les risques d'atteintes graves envers les droits humains et libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement existent, ils portent avant tout sur les activités de la chaîne de valeur réalisées en externe, c'est-à-dire principalement dans la chaîne d'approvisionnement du groupe et la sous-traitance.

Périmètre de déploiement du plan

Les mesures de vigilance détaillées dans le présent plan sont déployées sur la plus grande partie de la chaîne de valeur du Groupe Rocher :

- Les activités internes de production, de stockage et d'hôtellerie sont intégrées dans la démarche. L'évaluation de complétude conduite en 2021 a notamment permis d'incorporer au dispositif les centres de préparation de commande opérés en propre pour l'ensemble des filiales et des pays. Toutes marques confondues, les sites correspondants sont principalement situés en France, ainsi qu'aux Etats-Unis, en Turquie, en Israël et au Maroc pour la production, et en Belgique, au Canada, à Hong-Kong, au Portugal et en Suède pour les centres de préparation de commande ;
- Les panels Fournisseurs intervenant aux différentes étapes de la chaîne de valeur et éligibles aux procédures d'achats du groupe et de ses filiales sont intégrés dans la démarche.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'une animation centralisée et coordonnée de la démarche : sous l'égide du comité projet, une forte collaboration est installée entre les référents experts et coordinateurs du devoir de vigilance au niveau du groupe et les référents d'implémentation désignés au sein des filiales, sous la forme d'un soutien méthodologique et d'un accompagnement régulier, permettant aux filiales de s'approprier la démarche et de gagner en autonomie dans la mise en œuvre du processus.

Les objectifs de l'année 2022 seront principalement de :

- Étendre le déploiement du processus de conformité au devoir de vigilance à l'ensemble des activités internes du groupe, dont les activités commerciales, afin d'atteindre un niveau de couverture complet à horizon 2023 ;
- Poursuivre le déploiement sur la chaîne de valeur, en renforçant nos processus d'accompagnement sur les rangs les plus à risque, tel qu'évoqué dans les sections 1 et 3 de ce plan.

1. IDENTIFICATION DES RISQUES

Démarche groupe

Le groupe est confronté à un ensemble de risques internes et externes, et c'est pour cette raison que la cartographie des risques majeurs du groupe est réalisée régulièrement par la Direction du Risk Management avec les directions et filiales du groupe. Lors de son élaboration, toutes les typologies de risques font l'objet d'une analyse, incluant les risques financiers, opérationnels, humains, liés à la santé et sécurité, à l'environnement, aux technologies de l'information, et au respect des lois et règlements.

Groupe Rocher publie annuellement sa déclaration de performance extra-financière conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-105-1 du Code de commerce. C'est dans ce document que sont explicités les principaux risques et opportunités en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale du groupe, ainsi que leur mode d'identification.

Synthèse des actions d'identification des risques

A la cartographie des risques majeurs du groupe, mise à jour en 2021, s'ajoute un certain nombre d'autres actions d'identification et d'analyse de risques, menées tout au long de l'année par certaines directions du groupe.

Leur synthèse est la suivante en matière de devoir de vigilance :

	Activités du groupe		Activités des Fournisseurs
Droits humains et libertés fondamentales	- Cartographie des risques majeurs, analyse des principaux risques extra-financiers	- Enquêtes de rémunération	
Santé et sécurité des personnes	- Cartographie des risques de corruption - Enquête « Tell Us » réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe pour mesurer le bien-être au travail - Enquête auprès du réseau RH mondial du groupe visant à identifier les processus mis en place localement pour circonscrire les risques liés aux 10 principes de responsabilité sociale du groupe	- Analyse des risques des postes de travail - Analyse des risques liés à la qualité des produits - Certifications OHSAS 18001 et ISO 9001 pour les trois sites industriels bretons	- Evaluation et analyse des risques liés aux catégories d'achats - Evaluation et analyse proactive des risques Fournisseurs au travers du processus d'homologation
Environnement		- Identification des principaux risques environnementaux des sites de production et de distribution - Certifications ISO 14001 pour les trois sites industriels bretons	

Cartographie opérationnelle des risques devoir de vigilance

Présentation de la méthodologie

Afin d'identifier de la manière la plus précise possible les risques associés aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et environnement, le groupe a défini et déployé une approche spécifique couvrant chacune des activités de sa chaîne de valeur.

L'approche se déroule en deux phases distinctes : l'analyse générale catégorielle, puis l'analyse des risques à l'échelle du Fournisseur et du site interne.

Analyse générale catégorielle des risques

Dans un premier temps, le groupe a analysé la nature des activités sur sa chaîne de valeur, afin de les classer en différentes catégories. Ensuite, une cotation de ces différentes catégories d'activités a été réalisée permettant d'identifier les plus à risques.

Les composants de la chaîne de valeur identifiés comme à fort risque pour le groupe sont les catégories d'achats de cadeaux, de production, de sous-traitance, de composants et de matières premières - et notamment les achats d'ingrédients d'origine végétale sur lesquels le groupe apporte une vigilance particulière du fait de son activité -, ainsi que les achats logistiques.

Cette vue d'ensemble a permis de définir une feuille de route pour le déploiement du processus de conformité au devoir de vigilance.

En 2021, elle a également permis au groupe d'identifier les catégories d'achats pour lesquelles l'évaluation et la mitigation des risques sur la chaîne d'approvisionnement du groupe nécessitent d'être approfondies - au-delà du premier rang de ses Fournisseurs - à l'image des ingrédients d'origine végétale entrant dans le processus de filières « sensibles »³. Cette approche par les risques sur la base des catégories d'activités fera ainsi l'objet de la rédaction d'une procédure avant d'être déployée au sein du groupe et de ses filiales sur l'année 2022.

Analyse des risques à l'échelle du Fournisseur et du site interne

L'analyse catégorielle est ensuite complétée d'une analyse plus détaillée attribuant un coefficient dit « de vigilance » aux Fournisseurs et sites internes. Celui-ci est calculé sur la base d'une analyse de risques composée de trois critères : le **Risque activité**, le **Risque pays** et le **Risque chiffre d'affaires**.

A chaque critère de risque est associé un système de cotation, qui permet d'évaluer les risques tant sur le plan social qu'environnemental.

Chaque Fournisseur et site interne est évalué selon ces trois critères et obtient un coefficient de vigilance qui permet de statuer sur l'intensité globale du risque, puis de définir les méthodes d'évaluation et prendre les mesures de mitigation et de suivi adéquates.

Le Risque activité

Groupe Rocher a établi une méthode interne de cotation des activités de ses Fournisseurs de premier rang et sites internes, élaborée grâce à l'expertise des membres des équipes RSE et achats.

Cette méthodologie est basée sur les critères suivants pour évaluer chaque activité :

- L'environnement,
- Le social,
- La santé et sécurité des travailleurs et des personnes,

³ L'approche des filières sensibles est détaillée en page 19 du présent document.

- Le niveau de technicité de l'activité,
- La profondeur de la chaîne d'approvisionnement.

Le Risque pays

Groupe Rocher s'appuie sur l'organisme extérieur indépendant Ecovadis, reconnu pour son expertise en termes de RSE afin d'évaluer ce risque. Les domaines pris en compte dans l'évaluation du Risque pays par Ecovadis sont : l'environnement, la santé, le social, les droits de l'homme, la gouvernance, la stabilité politique et la compétitivité.

Le Risque chiffre d'affaires

L'importance du risque lié au chiffre d'affaires dépend du montant de celui-ci et est catégorisé en plusieurs seuils.

La combinaison des trois coefficients précédemment définis permet d'obtenir un coefficient de vigilance pour chaque Fournisseur et site interne du groupe, qui alimente la cartographie opérationnelle des risques du plan de vigilance.

Processus et système d'information supports au déploiement méthodologique

Processus d'homologation

Afin d'intégrer la gestion des risques liés au devoir de vigilance dès l'initiation d'une relation commerciale avec un Fournisseur, le groupe a directement incorporé l'identification, l'évaluation et la mise en œuvre d'actions de remédiation dans le processus d'homologation de ses Fournisseurs.

Ce processus détaille et encadre les différentes étapes de l'homologation, les données à recueillir, précise les cas et outils de dérogation ainsi que les instances d'arbitrage. Il permet également une évaluation de plusieurs types de risques en intégrant un grand nombre de paramètres inhérents à l'activité du Fournisseur, sa localisation, ses certifications et l'historique de sa performance.

Ce processus fait l'objet d'une procédure formelle, cohérente avec le plan de vigilance. Le plan de formation, dédié à la maîtrise de ce processus par les acheteurs et démarré en 2020, s'est poursuivi en 2021. Aujourd'hui, les équipes Achats de Groupe Rocher Opérations, Arbonne, Flormar, Sabon, Stanhome International et Stanhome Mexico ont été formées. Le déploiement aux autres filiales va se poursuivre sur 2022.

Système d'information

La mise en œuvre du processus d'homologation ainsi que l'extension de la démarche aux différentes entités du groupe ont fait émerger des éléments clefs pour la poursuite de la démarche :

- Afin de garantir la qualité d'exécution partout dans le monde, il est nécessaire que le processus soit aussi lisible et simple d'application que possible ;
- La définition, la gestion et le suivi des certifications et des plans d'actions étant effectués dans une approche collaborative et interactive avec les Fournisseurs, le processus doit faciliter la contribution des parties prenantes tant internes qu'externes du groupe ;
- Les systèmes de cartographie des risques et d'évaluation définis génèrent une quantité très importante de données qui doivent être facilement exploitables pour assurer le bon déroulement du processus, l'efficacité du système et l'émission des reportings nécessaires au pilotage et au suivi de la performance du dispositif.

Afin de répondre à ces enjeux, le groupe a mis en place un système d'information spécifique, permettant l'automatisation du processus d'homologation ainsi que la consolidation de toutes les données relatives aux risques et à la performance de chaque Fournisseur du panel.

Ces informations sont disponibles sur une plateforme spécifique, et accessibles par les équipes des différentes entités groupe mais également par ses Fournisseurs, permettant une animation efficace et itérative de leur performance.

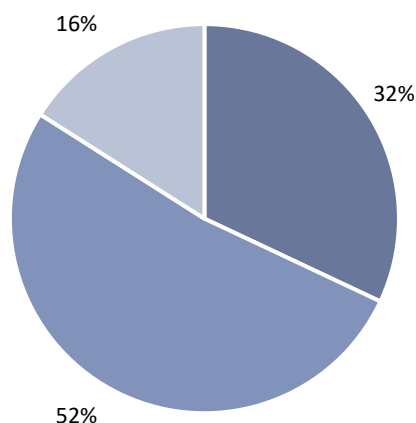
Résultats de la cartographie des risques

Etat des lieux du panel Fournisseurs

Les résultats 2021 de l'analyse des risques du panel Fournisseurs sont présentés dans le graphique ci-dessous. La répartition du panel telle que présentée ci-dessous est suivie, afin de s'assurer que l'exposition du groupe reste globalement stable :

Niveau de risques du panel Fournisseurs, sur la base du volume d'affaires Fournisseurs

- Coefficient de vigilance faible
- Coefficient de vigilance moyen
- Coefficient de vigilance fort

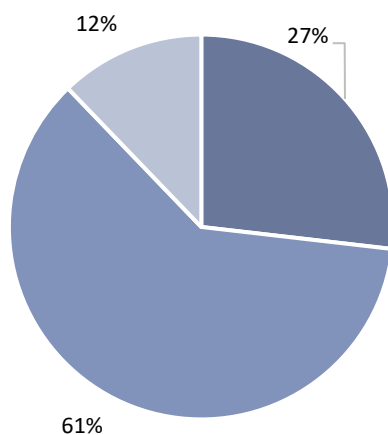


En 2021, le profil de risques du panel Fournisseurs est stable par rapport à celui de l'année 2020. En effet, depuis 2020, le processus de conformité est déployé sur son périmètre cible et l'exercice de mise à jour de cette cartographie des risques entraîne, logiquement, de faibles variations de répartitions des niveaux de risques sur le panel Fournisseurs.

Cartographie des activités internes


La méthodologie de détermination du coefficient de vigilance des sites internes, par combinaison des risques activité, pays et chiffre d'affaires, est identique à celle mise en œuvre pour cartographier le panel des Fournisseurs. Elle est appliquée à l'ensemble des activités et sites figurant au périmètre de déploiement du plan, tel que décrit plus haut en Introduction.

L'analyse des risques du panel des sites internes est la suivante :



Niveau de risques sur la base du nombre de sites internes inclus dans la démarche

- Coefficient de vigilance faible
- Coefficient de vigilance moyen
- Coefficient de vigilance fort



Ainsi en 2021, suite aux travaux de complétude des sites pour les activités de production, stockage et hotellerie, la mise à jour de la cartographie interne a permis d'identifier deux nouveaux sites à coefficient de vigilance fort qui devront faire l'objet d'audits terrain en 2022, portant à 5 le nombre total d'audits terrains à suivre pour les activités internes au groupe.

Les autres sites identifiés comme risque moyen ou faible ont été revus à travers le renouvellement de l'évaluation Ecovadis du groupe qui a eu lieu en 2021.

2. EVALUATION REGULIERE DE LA SITUATION

Présentation de la méthodologie de détermination et d'analyse des audits

En lien avec l'approche d'identification des risques spécifiques au devoir de vigilance, la politique d'évaluation de chaque Fournisseur et site interne découle du coefficient de vigilance afférent. En fonction de ce coefficient, c'est-à-dire du niveau de risque associé, est déterminée une méthodologie d'évaluation spécifique allant de l'audit documentaire pour les coefficients de vigilance qualifiés de moyens, à l'audit terrain pour les coefficients de vigilance qualifiés de fort.

Chaque audit documentaire et terrain est renouvelé tous les trois ans, permettant au groupe d'effectuer un suivi de conformité et d'amélioration de son panel Fournisseurs et de ses sites internes.

Les audits documentaires

Le groupe a choisi la méthodologie Ecovadis pour la réalisation des audits documentaires, sur la base des deux principaux avantages suivants : une méthodologie permettant de qualifier les pratiques RSE d'une entreprise, couvrant tous les sujets du devoir de vigilance, et bénéficiant d'une empreinte internationale correspondant à l'implantation géographique du groupe.

Les audits terrain

Pour la réalisation des audits terrain, la méthodologie SMETA⁴ a été retenue car elle permet de couvrir l'ensemble des thématiques du devoir de vigilance. A ce titre, le groupe adhère à l'initiative SEDEX visant à la mise en commun de rapports d'audit SMETA au sein d'un cercle d'adhérents regroupant les Fournisseurs et donneurs d'ordre.

De plus, conscient de l'existence et de l'utilisation de référentiels d'audits autres que SMETA en fonction des catégories d'activités et zones géographiques, et dans une démarche de coopération avec ses Fournisseurs et sites internes, le groupe a défini une liste de référentiels d'audits terrain et de certifications acceptés⁵. Le bénéfice de cette approche est double car il permet, grâce à une logique d'équivalence :

- Aux Fournisseurs et sites internes de valoriser les démarches de conformité sociale et environnementale déjà engagées, propres à leur secteur d'activité et en lien avec le contexte dans lequel ils opèrent ;
- Au groupe de gagner en efficacité et pertinence dans la mise en œuvre du dispositif d'évaluation sur les différents territoires et domaines d'activité.

D'autre part, étant donné leur rôle clé dans la chaîne d'approvisionnement du groupe, et afin d'évaluer de la manière la plus adaptée et pertinente possible les pratiques de ses Fournisseurs de type « distributeurs », le groupe a défini et déployé en 2021 une méthodologie d'audit spécifique, ainsi qu'un accompagnement fort de la part des équipes internes pour aider ces acteurs à améliorer leur gestion des risques sur leur propre chaîne d'approvisionnement.

À la suite de chaque audit terrain, un score de conformité au devoir de vigilance est déterminé. Ce score est calculé en fonction du nombre de non-conformités observées et de leur niveau de criticité, d'après les exigences définies⁶ par le Groupe Rocher.

⁴ Sedex Members Ethical Trade Audit

⁵ Voir détails dans le paragraphe « Manuel de conformité » en page 13, et Annexe 2 du présent document

⁶ Voir détail dans le paragraphe « Manuel de conformité » en page 13 du présent document

Le Manuel de conformité : référentiel du groupe en matière de standards d'audit

Elaboré en 2020, le Manuel de conformité formalise les exigences sociales et environnementales du groupe en matière d'audit terrain. Dans la méthodologie initialement développée par le groupe, les outils et systèmes d'évaluation étaient uniques et communs pour l'ensemble des entités : Ecovadis pour les audits documentaires et le standard SMETA pour les audits terrain.

La mise en œuvre régulière de ces outils auprès des Fournisseurs, sur différentes activités et zones géographiques, a fait émerger un besoin complémentaire : la nécessité de définir et de formaliser les exigences du groupe relatives aux différents items de la loi sur le devoir de vigilance.

Ce référentiel a pour objectif de soutenir plusieurs évolutions :

- La mise à disposition d'un document fixant le cadre des exigences sociales et environnementales du groupe permettant l'ancrage de fondamentaux robustes et d'un langage commun, et ainsi, l'appropriation par les équipes internes du groupe ainsi que ses Fournisseurs dans une dimension opérationnelle ;
- La gestion d'équivalence de standards ou de certifications, afin de gagner en souplesse dans la mise en œuvre du dispositif d'évaluation sur les différents territoires et domaines d'activité⁷ ;
- La définition et la mise en œuvre de plans d'actions correctives par les Fournisseurs et équipes internes sur la base d'exigences sociales et environnementales formalisées, et donc d'une cible de conformité concrète et homogénéisée.

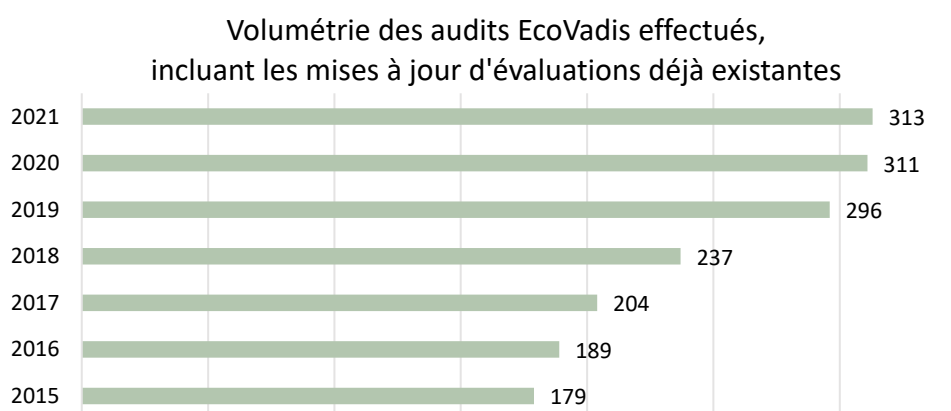
En 2021, ce guide a été utilisé par les référents devoir de vigilance et a permis d'accélérer la réalisation des évaluations, grâce au système de gestion d'équivalence des standards d'audit et de certification. Il est maintenu à jour par les équipes en charge de la définition de la méthodologie de conformité au devoir de vigilance, et évolue pour prendre en compte des nouveaux dispositifs d'évaluation.

Résultats des évaluations du panel Fournisseurs

Audits documentaires : volumétrie et performance des Fournisseurs évalués

Les audits documentaires sont l'un des piliers de notre système : en 2021, 52% du chiffre d'achat couvert par la méthodologie est réalisé auprès de Fournisseurs soumis à audit documentaire. Le nombre de Fournisseurs suivis dans Ecovadis ainsi que leur performance font donc l'objet d'un suivi régulier.

Volumétrie des audits Ecovadis



⁷ Voir liste des certifications et référentiels acceptés par le groupe en Annexe 2 du présent document

En 2021, le volume des audits Ecovadis est stable par rapport à celui de l'année 2020. Cette tendance est le reflet du déploiement effectif du processus depuis 2019, avec des renouvellements réguliers de notation de la part des Fournisseurs.

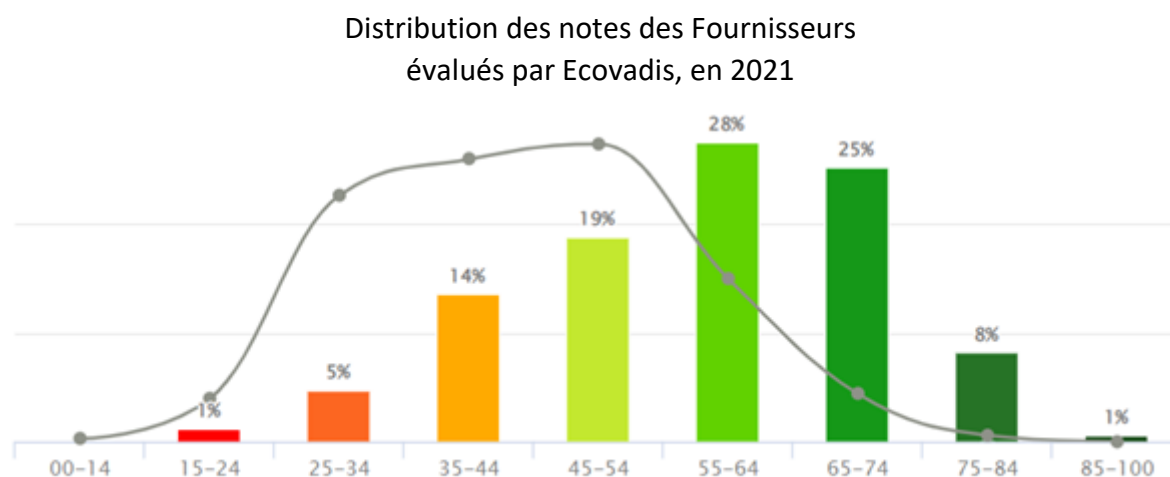
Résultats relatifs à la performance RSE des Fournisseurs évalués par Ecovadis

Actuellement, le groupe compte 520 Fournisseurs référencés sur Ecovadis. Ce chiffre est en constante augmentation (387 Fournisseurs dans la base à fin 2020) et s'explique par le déploiement en cours des audits documentaires auprès de Fournisseurs qui n'étaient pas encore évalués par Ecovadis, mais aussi auprès de Fournisseurs qui l'étaient déjà, et qui n'étaient pas encore intégrés dans le panel du groupe sur la plateforme Ecovadis.

Une performance RSE des Fournisseurs du groupe au-dessus de la moyenne

Groupe Rocher se veut être un acteur du changement et souhaite être source d'inspiration quant à la gestion et l'accompagnement de ses Fournisseurs. Cette volonté se traduit par une note Ecovadis globale de ses Fournisseurs de 57,2 soit 13,4 points de plus que la moyenne de tous les Fournisseurs référencés sur Ecovadis.

Graphique « Score distribution »



- La courbe grise est la moyenne constatée chez les entreprises évaluées par Ecovadis ;
- Les histogrammes en couleur représentent la répartition des résultats des Fournisseurs avec lesquels travaille le groupe.

La note moyenne des Fournisseurs évalués pour le groupe a évolué favorablement entre 2020 et 2021, avec un score moyen de 57,2 en 2021 versus 55,1 en 2020, témoignant de la progression générale du panel. Pour les fournisseurs ayant un score faible, des plans d'actions pour améliorer ce score sont définis et mis en œuvre, puis une nouvelle évaluation est effectuée pour valider cette progression.

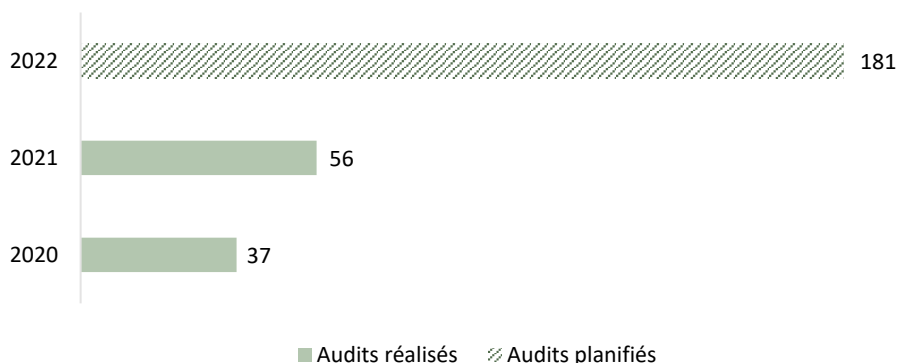
Audits terrains : volumétrie et performance des Fournisseurs évalués

Ce type d'évaluation concerne 16% du chiffre d'achat du groupe, pour les Fournisseurs ayant obtenu un score de vigilance qualifié de fort. Conformément à la situation décrite dans la vue d'ensemble de la cartographie des risques, certaines zones géographiques sont particulièrement concernées (Chine, Mexique, Russie...). Les entités locales se sont donc mobilisées, avec la mise à disposition de ressources et de budgets spécifiques.

Comme pour la partie documentaire, un indicateur volumétrique est suivi afin de s'assurer de l'adéquation entre les prévisions et le déploiement des audits d'une part, et également de manière à prévoir les ressources nécessaires lors de l'exercice budgétaire.

Volumétrie des audits terrain

Volumétrie des audits terrain réalisés et planifiés



Résultats 2021

Cette année, le groupe a réalisé 56 audits terrain. Ce volume d'audit est en augmentation par rapport à 2020, mais reste impacté par les conditions sanitaires qui ont continué à limiter la possibilité de déplacement pour les auditeurs du groupe et sous-traitants.

En 2022, le volume d'audits à effectuer est important du fait de l'élargissement du périmètre de couverture de l'approche de conformité au devoir de vigilance. La forte mobilisation des référents, la montée en compétence des équipes locales qui sont maintenant autonomes, et la maturité de nos systèmes vont nous permettre la mise en œuvre de ce plan ambitieux et sa pérennisation.

En fonction des résultats des audits terrain, des plans d'action sont définis et mis en œuvre, tel que détaillé ci-après en section 3.

Résultats des évaluations des sites internes

Audit documentaire

Précédemment évalué par Ecovadis en 2019, le groupe avait obtenu un score de 60, le plaçant dans le top 15% des entreprises de son secteur d'activité. En 2021, une nouvelle évaluation Ecovadis du groupe a été conduite et montre une progression de 5 points du score à 65/100, plaçant le groupe dans le top 10% des entreprises les mieux notées.

Cette hausse est principalement due à l'amélioration des dispositifs mis en œuvre au sein du groupe, - présentés dans ce document -, tant en termes de politiques, que d'actions déployées et de résultats obtenus, pour faire face aux enjeux en matière d'achats responsables et d'éthique. Sur ces deux piliers, la notation a progressé de 30 et 20 points respectivement, plaçant ces pratiques du groupe parmi les meilleures du marché.

Audits terrains

Concernant les cinq audits terrain des sites internes identifiés au vu de la cartographie opérationnelle :

- Un audit SMETA a été réalisé en 2021, sur la base duquel un plan d'action a été défini et sera suivi en 2022 ;
- Deux audits BSCI réalisés fin 2020 feront l'objet en 2022 d'un suivi des plans d'actions déployés en 2021, qui permettra de qualifier un éventuel nouveau besoin d'audit pour ces sites ;
- Les deux nouveaux audits SMETA identifiés suite à la mise à jour de la cartographie opérationnelle en 2021 seront réalisés en 2022. À la suite de cette évaluation, des actions appropriées de maîtrise et de réduction des risques seront alors également identifiées puis suivies pour ces deux sites.

3. ATTENUATION DES RISQUES ET PREVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Groupe Rocher déploie des dispositifs d'atténuation des risques adaptés aux différentes situations induites par ses activités. Ces dispositifs sont déployés au niveau du groupe et pour certains partagés avec ses Fournisseurs et parties prenantes.

Si les législations locales et/ou les règles internes des filiales et des Fournisseurs prévoient des normes plus strictes que les règles du groupe, alors ces normes doivent prévaloir. Si c'est l'inverse, ce sont les règles du groupe qui prévalent.

Synthèse des principaux dispositifs globaux

	Activités du groupe		Activités des Fournisseurs
Droits humains et libertés fondamentales		<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue social et accords d'entreprise, dont Handicap, Télétravail, Rémunération - 10 Principes de responsabilité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Code de Conduite des Affaires partagé sur le portail Fournisseurs et le site internet du groupe - Code de Conduite Fournisseurs
Santé et sécurité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Code de Conduite des Affaires du groupe - Guide pratique conflits d'intérêts - Guide pratique anti-corruption - Formation e-learning « Code de Conduite » - Formation e-learning « Devoir de vigilance » - Engagement de la démarche de certification B Corp du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - E-learning « Voyages & déplacements » pour les collaboratrices et collaborateurs qui voyagent régulièrement - Mise en place au niveau mondial d'une cellule d'assistance psychologique des collaboratrices et collaborateurs dans le contexte de crise Covid 19 - Politique QSE : suivi qualité des produits et suivi santé / sécurité des personnels (cosmétovigilance, dispositif de gestion de crise, suivi des réclamations client(e)s, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Clauses contractuelles pour les Fournisseurs rappelant les engagements et les règles éthiques du groupe - Processus d'homologation⁸ - Système d'information pour la gestion des risques sociaux et environnementaux⁹ - Manuel de conformité¹⁰ - Accompagnement et suivi des Fournisseurs à la mise en pratique du devoir de vigilance (revues annuelles, formation, ...) - Engagement du groupe auprès d'associations visant à améliorer les pratiques sociales et/ou environnementales des filières d'approvisionnement identifiées à risque fort
Environnement		<ul style="list-style-type: none"> - Actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie environnementale globale du groupe - Gestion des impacts environnementaux de tous les sites du groupe (gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'actions spécifiques de remédiation à la suite des audits (détails en partie suivante de ce document)

⁸ Le processus d'homologation est présenté en page 9 de ce document

⁹ Le système d'information est présenté en pages 9 et 10 de ce document

¹⁰ Le Manuel de conformité est présenté en page 13 de ce document

Groupe Rocher a souhaité renforcer depuis 2019 la sensibilisation de ses collaboratrices et collaborateurs au travers de formations en e-learning. Une formation concernant le Code de Conduite des Affaires, précédemment proposée aux collaboratrices et collaborateurs du groupe, a été réitérée en 2021 auprès de la population des acheteurs ; une autre formation sur la thématique spécifique du devoir de vigilance a également été réitérée auprès des nouveaux acheteurs du groupe en 2021 et le sera à nouveau en 2022. Enfin, une formation relative à la corruption et aux conflits d'intérêts sera à nouveau proposée aux collaboratrices et collaborateurs en 2022.

Enfin, il faut rappeler que Groupe Rocher déploie depuis de nombreuses années un dispositif de contrôle interne robuste qui s'applique à l'ensemble de ses entités/filiales. Il existe un corpus de procédures de contrôle interne disponibles dans l'intranet du groupe, qui permettent à tous les collaboratrices et collaborateurs de connaître les règles impératives de fonctionnement pour un certain nombre de processus transverses (achats, ressources humaines, trésorerie, etc.) ; ces procédures incluent notamment depuis 2019 des points de contrôle interne à auditer relatifs à la gestion des Fournisseurs dans le cadre du devoir de vigilance.

Afin de contrôler la bonne mise en œuvre, le dispositif est complété par des audits de contrôle interne, des audits de prévention et/ou par des audits externes. Les conclusions de ces audits sont partagées au sein du comité des risques présidé par le Directeur Général Adjoint-Secrétaire Général.

En 2021, au vu des circonstances exceptionnelles liées au Covid-19 qui perduraient, les auditeurs internes ont pu mener 8 audits de contrôle interne – dont 5 audits « data » réalisés en distanciel et 3 sur site -, 5 audits ayant été réalisés en 2020. Ils ont également effectué 3 audits de contrôle de la gouvernance et de l'organisation du respect du RGPD¹¹ et 3 audits de sureté de sites français, portant à 14 le nombre total de missions d'audit réalisées en 2021.

En 2021, les auditeurs ont également assuré le suivi des deux campagnes d'auto-évaluation du contrôle interne de 2019, et effectué une campagne d'auto-évaluation du contrôle interne « Sapin II ».

Le corpus des procédures de contrôle interne en application en 2021 est de 14. Avec l'aide de la Direction des Ressources Humaines du groupe, la Direction de l'Audit Interne a revu et actualisé en 2021 la procédure de contrôle interne « ressources humaines », afin d'intégrer les 10 principes de responsabilité sociale tels que définis par le groupe, dans le but de renforcer la visibilité de ces principes et d'affirmer leur caractère obligatoire. Leur respect sera désormais contrôlé lors des prochains audits.

Le plan d'audit validé chaque année par le comité des risques prévoit une couverture de l'ensemble de ses filiales et sociétés contrôlées sur 5 ans.

Mise en place des plans d'actions opérationnels post-audits

À la suite des évaluations documentaires ou audits terrains effectués dans le cadre de l'approche de gestion des risques spécifiques au devoir de vigilance, et aboutissant à la détermination d'une cotation, un plan d'actions est défini et mis en œuvre :

- Spécifiquement sur le périmètre Fournisseurs : si une ou plusieurs pratiques identifiées sont considérées comme inacceptables d'après les exigences définies par le groupe, la poursuite des relations commerciales est remise en cause. La situation est alors examinée, les alternatives sont étudiées et validées en comité de gouvernance¹² ;
- Si une ou plusieurs pratiques sont identifiées comme critiques, celles-ci doivent être résolues dans un délai convenu. Pour certains cas, sur le périmètre Fournisseurs, en fonction des enjeux et du ou des types de non-conformités observés, les actions de remédiations sont proposées et validées en comité de gouvernance ;
- En cas d'identification de pratiques considérées comme majeures et/ou mineures, des actions de remédiations sont mises en œuvre dans un délai raisonnable.

¹¹ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

¹² La Gouvernance est présentée en page 22 de ce document

Sur ces différents cas, Groupe Rocher a privilégié une approche collaborative avec chaque Fournisseur : si la construction du plan d'actions reste de la responsabilité de ce dernier, le groupe peut, à sa demande, l'accompagner d'un point de vue technique et/ou méthodologique. Le plan de progression ainsi que le planning associé sont validés par les deux parties. Leur mise en œuvre est ensuite confirmée par un ré-audit, si nécessaire.

Concernant les sites internes, les filiales et sites concernés sont en charge de la mise en œuvre de leur plan d'actions, tout en bénéficiant d'un appui technique et méthodologique du groupe et d'un suivi régulier. Les améliorations sont par la suite confirmées par un ré-audit, si nécessaire.

Filières sensibles¹³

Les enjeux de la loi sont aussi importants que complexes à maîtriser pour une partie importante des partenaires et, malgré les efforts réalisés, certaines filières présentent des risques particulièrement élevés. C'est la raison pour laquelle, Groupe Rocher a mis en place un processus particulier pour certaines d'entre elles.

Ce processus est construit selon l'approche suivante :

- Dans un premier temps, analyse de risque et mise en œuvre d'une veille ;
- Dans un deuxième temps, réduction du risque par l'animation du panel Fournisseurs puis de leurs actions notamment en matière de certification ;
- Et, en complément éventuel de réduction de risque : recherche d'alternatives géographiques, techniques et/ou technologiques.

En parallèle, le groupe attache une haute importance au soutien des communautés impliquées dans ces filières, dans un esprit de développement juste, durable et responsable des pratiques. Pour cela, il contribue à la mise en œuvre d'actions directes d'amélioration des filières sensibles au travers d'initiatives sectorielles, dont les objectifs sont, notamment, de :

- Renforcer l'impact des messages et des actions par le rassemblement de multiples acteurs autour des enjeux de sourcing responsable ;
- Partager des outils, des méthodes et des moyens pour accélérer la transformation des pratiques,
- Soutenir de manière conjointe des actions sur le terrain auprès des petits producteurs/exploitants grâce à la présence et la légitimité d'ONG¹⁴ ;
- Challenger les postures et les actions de marques et d'entreprises par l'avis d'une organisation tierce indépendante et non gouvernementale dans l'intérêt social et environnemental de l'ensemble des parties prenantes ;
- Aligner les attentes des donneurs d'ordre de manière à faciliter leur mise en œuvre par les parties prenantes (Fournisseurs, institutions, ...) et ainsi favoriser le respect de pratiques sociales et environnementales dans la chaîne de valeur.

A titre d'exemple, le groupe est membre de la Responsible Mica Initiative depuis sa création en 2017, de manière à s'impliquer dans l'amélioration des conditions d'extraction du mica en Inde. Le groupe agit également sur la filière palme, via un partenariat avec la Fondation Earthworm, avec laquelle il soutient des programmes locaux auprès des producteurs travaillant dans les zones particulièrement exposées.

¹³ Les filières qualifiées de sensibles sont présentées dans la Déclaration de Performance Extra Financière du groupe dans la partie intitulée « Choisir des matières premières responsables »,

¹⁴ ONG : Organisations Non Gouvernementales

Une démarche systémique

Pour gérer les risques spécifiques au devoir de vigilance, le levier primordial du groupe est, comme expliqué précédemment, l'action concrète auprès des sites internes et des Fournisseurs à risques ou non conformes, de manière à faire évoluer rapidement les pratiques sociales et environnementales sur la chaîne de valeur.

Ceci s'inscrit dans un mouvement de plus grande ampleur, dont la robustesse méthodologique est soutenue par la mise en œuvre d'un dispositif global. Celui-ci repose sur trois axes :

- Outils et processus : la création du manuel de conformité¹⁵, la formalisation de processus spécifiques¹⁶, mais aussi le développement et le déploiement d'un système d'information support¹⁷. Ces facteurs clés de succès permettent de garantir la mise en œuvre du système de manière simple et standardisée à une échelle internationale ;
- Gouvernance et organisation : une gouvernance établie¹⁸ permettant la prise de décision, une organisation abritant une expertise solide, ainsi que des relais locaux¹⁹, proches du terrain, sont en place, permettant une mise en œuvre durable et cohérente de nos systèmes à l'échelle du Groupe ;
- Sensibilisation, formation et accompagnement des parties prenantes, internes et externes : la mise en œuvre d'une telle démarche, ne peut reposer uniquement sur un groupe d'experts²⁰. Celui-ci est supporté par de nombreuses parties prenantes internes et externes, notamment les équipes Achats, mais aussi les prescripteurs et les fournisseurs. Le groupe a donc développé des outils permettant la formation des différents acteurs et collabore également avec des initiatives externes (par exemple : la Responsible Beauty Initiative²¹) afin de mobiliser et de mettre en mouvement son écosystème.

Le Groupe s'est engagé dans un mouvement de fond en mettant le sujet du devoir de vigilance au cœur de ses préoccupations. Si son action se doit d'être concrète et rapide à l'échelle des fournisseurs en cas de non-conformité, elle se veut également globale, pérenne et inclusive via une approche systémique, garante d'une amélioration continue et durable.

¹⁵ Le Manuel de conformité est présenté en page 13 de ce document

¹⁶ Dont le processus d'homologation, présenté en page 9 de ce document

¹⁷ Voir détails en pages 9 et 10

¹⁸ Voir détails en page 22

¹⁹ Voir détails en pages 22 et 23

²⁰ Voir détails en pages 22 et 23

²¹ Un exemple d'action effectuée dans le cadre de cette initiative est présenté dans la partie « Devoir de vigilance » de la Déclaration de performance extra-financière du Groupe Rocher

4. MECANISME D'ALERTE ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Le mécanisme d'alerte - ou « ligne éthique » - mentionné dans le Code de Conduite des Affaires du groupe est ouvert - à travers une adresse email - à tous les collaboratrices et collaborateurs internes, externes et occasionnels du groupe et ses Fournisseurs, ainsi qu'aux partenaires et prestataires avec lesquels Groupe Rocher et ses filiales entretiennent des relations contractuelles :

ethics@yrnet.com

Le Code de Conduite des Affaires du groupe préconise une politique de signalement appelant les collaboratrices et collaborateurs et les tiers à remonter leurs signalements ou à informer le groupe de toute suspicion concernant une pratique ou une situation présumée contraire ou incompatible avec le code, les guides pratiques ou toute norme légale ou réglementaire.

Les modalités pratiques d'activation de la ligne éthique sont disponibles dans le Code de Conduite des Affaires du groupe, consultable à la fois dans l'intranet du groupe et sur le site internet externe du groupe - www.groupe-rocher.com, rubrique Fournisseurs -. Pour les collaboratrices et collaborateurs, les signalements peuvent également être faits par la voie hiérarchique.

Tout signalement fait l'objet d'une analyse et d'une enquête internes, menées sous le contrôle du Chief Compliance Officer du groupe qui, selon la thématique principale, en rend compte au Directeur Général Adjoint concerné.

Il existe dans certaines filiales des lignes éthiques qui complètent le dispositif global du groupe. C'est le cas des filiales des marques Flormar (Turquie) et Arbonne (Etats-Unis). Les collaboratrices et collaborateurs de ces filiales peuvent donc utiliser tel ou tel dispositif, sachant qu'à lieu, à minima 2 fois par an, une remontée des cas traités localement auprès du Chief Compliance Officer du groupe. Le Groupe Rocher s'engage à ce qu'aucune mesure de sanction ne soit prise à l'encontre d'une personne ayant signalé un manquement de bonne foi.

Au titre de l'année 2021, le groupe a reçu 12 alertes, dont 11 en lien avec la thématique des ressources humaines, et il s'est avéré qu'aucune ne constituait une violation des droits humains.

Aucun des cas n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

5. SUIVI DE L'EFFICACITE DU SYSTEME

Gouvernance

L'appréhension du devoir de vigilance, et plus largement la question du développement durable fait partie intégrante, depuis de nombreuses années de la stratégie déployée par la Direction des Opérations du groupe. Elle bénéficie pour cela d'un soutien de la Direction Générale sur la mise en place de pratiques durables et éthiques avec les Fournisseurs et tout au long de la chaîne de valeur du groupe.

Par ailleurs, conscient de la nécessité d'arbitrer sur ces problématiques au niveau de responsabilité adéquat, le groupe a souhaité mettre en place une instance spécifique, constituée de décisionnaires du groupe et d'experts métiers sur les différents domaines concernés par le devoir de vigilance : Direction Générale, Directions Juridique, Achats, Développement Responsable, Risk Management et Quality & Sustainability.

Le rôle du comité de gouvernance est de valider le déploiement de la démarche et d'en superviser les résultats, ainsi que d'assurer les arbitrages nécessaires. Pour ce faire, il se réunit :

- Trisannuellement : pour suivre l'évolution des performances des sites internes et des Fournisseurs, valider les orientations méthodologiques et déterminer les priorités,
- A titre exceptionnel : pour donner suite à un audit terrain ayant mis en lumière des pratiques non compatibles avec les exigences de Groupe Rocher et devant être traité en amont du prochain comité régulier.

En complément, un comité opérationnel est en place et a pour rôle de suivre la mise en œuvre du plan de conformité du groupe au devoir de vigilance, de prendre des décisions opérationnelles pour assurer cette conformité, de proposer des évolutions méthodologiques visant à améliorer les pratiques du groupe en la matière, ainsi que de produire les synthèses et reportings réguliers au comité de gouvernance.

Le comité opérationnel, composé de membres représentatifs des domaines concernés par le devoir de vigilance, fait le lien avec les différentes équipes engagées dans le déploiement du processus défini par le groupe, et se réunit au moins trisannuellement :

- Les référents experts et coordinateurs du devoir de vigilance désignés au niveau du Groupe Rocher,
- Les référents d'implémentation du devoir de vigilance désignés au sein des filiales,
- Les comités de direction locaux,
- Et les équipes contributrices de la démarche.

En 2021, les comités réguliers, de gouvernance et opérationnel, se sont chacun réunis trois fois tel que prévu et ont permis de réaliser les arbitrages requis, sans avoir nécessité de comité de gouvernance exceptionnel.

Le comité de gouvernance ayant notamment un rôle d'arbitrage à la suite d'un audit terrain non conforme, en 2021, pour un nombre restreint de cas, le groupe a fait face à des arbitrages : les décisions associées ont été prises conformément à la politique de plans d'actions du groupe²². Ces cas de figure attestent d'une part, de la capacité du système à correctement identifier les Fournisseurs à risque, et d'autre part, de la pertinence de la gouvernance pour apporter les décisions nécessaires.

Pour 2022, il est prévu que les comités se poursuivent selon les modalités présentées ci-dessus.

²² Comme présentée dans la partie « Mise en place des plans d'actions opérationnels post-audits » en pages 18 et 19

Un écosystème engagé

Afin d'instaurer une dynamique pérenne, l'enjeu du groupe réside dans la mobilisation de tout un écosystème : ses équipes et sites internes d'une part, ainsi que ses Fournisseurs d'autre part.

Engagement des équipes

L'évolution du contexte interne et externe au groupe a donné au plan de vigilance un poids qui dépasse aujourd'hui le cadre légal. Le groupe affirme, par ailleurs, via son statut d'entreprise à mission, sa volonté de conserver durablement la prise en compte des aspects sociaux, sociétaux et environnementaux au cœur de ses préoccupations.

L'approche du groupe intègre et s'appuie sur ce mandat, d'une part en mettant les outils à disposition, comme évoqué dans le paragraphe suivant, et d'autre part en accompagnant les équipes dans la transformation de leur manière de fonctionner. Cette dimension est au cœur de la stratégie que le groupe a définie.

Un réseau d'experts et de référents

Le déploiement du plan de vigilance dans chacune des filiales repose sur des référents identifiés et aux missions définies :

- Les référents experts : experts de la méthodologie mise en place ; à ce titre, ils la définissent et l'améliorent régulièrement sur la base des retours d'expérience de déploiement, ainsi que des évolutions de contexte ;
- Les référents coordinateurs au niveau du groupe : mettent en œuvre le processus de conformité au devoir de vigilance au sein du groupe et le coordonnent en accompagnant les référents d'implémentation ;
- Les référents d'implémentation au niveau des filiales : mettent en œuvre le processus de conformité au devoir de vigilance au sein de la filiale dans laquelle ils opèrent.

La formation régulière des équipes permet de bénéficier de référents aguerris aux réalités du terrain, représentant ainsi des intermédiaires forts. Ces référents ayant transmis la méthodologie et les actions à l'ensemble des équipes Achats, ceux-ci sont en mesure d'en assurer, avec leur support, le déploiement auprès des Fournisseurs et d'expliquer les principes du plan de vigilance du groupe.

Un module de formation avancé à destination des référents au sein des filiales a été réalisé afin de leur permettre d'acquérir la compétence et les outils nécessaires à leur rôle de relais locaux. Ce module leur permet de lire et analyser un rapport d'audit, de mettre en place les plans d'actions nécessaires et plus globalement d'incarner les positions du groupe.

Des réunions mensuelles dédiées spécialement au plan de vigilance ont été à nouveau organisées tout au long de l'année 2021 afin d'accompagner la mise en pratique de la politique au niveau des filiales et ainsi permettre à chacune de s'approprier la méthodologie pour gagner en autonomie et en maturité. Ces instances permettent, en outre, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique et sa conformité au sein du groupe, notamment grâce à un reporting mensuel de la performance.

Une sensibilisation systématique de la globalité des équipes

D'autre part, le groupe est convaincu que le devoir de vigilance est une problématique centrale qui doit également être portée par toutes les équipes opérationnelles et plus particulièrement les Achats et les équipes RSE. De ce fait, il s'assure que les enjeux de la maîtrise du risque soient bien connus et assimilés par l'intégralité de ces équipes.

A cette fin, plusieurs outils ont été définis :

- E-learning : pour développer la connaissance de la loi sur le devoir de vigilance, les équipes RSE et le Risk Management ont élaboré un module interactif destiné à différentes fonctions du groupe, incluant notamment la direction de chaque filiale et l'ensemble des équipes Achats. Cette formation sert régulièrement à former les nouveaux membres des équipes grâce à des quiz et mises en situation. L'objectif est de donner à chacun le contexte et d'aider à comprendre les enjeux de cette loi ;
- Des réunions de formation plus complètes au devoir de vigilance sont régulièrement organisées afin de mobiliser les équipes autour de ces enjeux et de veiller à leur bonne compréhension.

L'écosystème Fournisseurs

Au-delà de la formation des équipes, l'enjeu de Groupe Rocher est la sensibilisation de son écosystème. Cet écosystème Fournisseurs est géré de telle sorte que se développe une connaissance mutuelle du groupe et des Fournisseurs, associés dans une dynamique d'amélioration continue soutenue par un accompagnement opérationnel. Groupe Rocher cherche à entretenir le climat pérenne de confiance réciproque qu'il a instauré.

Grâce à des outils comme la page internet dédiée aux Fournisseurs, dans lequel sont spécifiés le Code de Conduite des Affaires, mais aussi des supports de communication élaborés, et régulièrement mis à jour, pour les différents Fournisseurs du groupe, Groupe Rocher avance avec eux dans son déploiement du plan de vigilance. D'autre part, le devoir de vigilance fait l'objet d'échanges réguliers : réunions bilatérales de suivi du partenariat, visites, audits, etc. permettant une émulation et une montée en compétence commune.

L'année 2021 marque également la déclinaison d'un Code de Conduite Fournisseurs, construit sur la base des exigences internationales en matière de conformité RSE, de corruption, du Code de Conduite des Affaires du groupe, ainsi que des exigences sociales et environnementales spécifiques définies par le groupe dans son Manuel de conformité²³. En partageant ce document dédié avec ses Fournisseurs, le groupe renforce avec transparence ses exigences et permet ainsi, d'inscrire ses signataires dans une dynamique d'amélioration des pratiques. Son déploiement a démarré par la formation des équipes internes en 2021, et se poursuivra en 2022 auprès des Fournisseurs du Groupe Rocher.

Enfin, le groupe est engagé, avec d'autres entreprises du secteur cosmétique, dans une rationalisation de l'approche du devoir de vigilance pour les Fournisseurs. L'initiative sectorielle « Responsible Beauty Initiative » permet aux entreprises engagées de définir des exigences communes prenant en compte les spécificités du secteur d'activité, et de s'associer pour améliorer ses pratiques.

Une dynamique d'amélioration continue

Du fait des zones de vigilance identifiées dans sa chaîne de valeur²⁴, Groupe Rocher s'impose une exigence forte de suivi des Fournisseurs qui se reflète principalement de deux manières :

- La notation par Ecovadis en 2021 du thème Achats Responsables est de 80 sur 100 plaçant Groupe Rocher dans les entreprises disposant d'un système de gestion avancé sur ces enjeux ;
- 67% des Fournisseurs du groupe réévalués par Ecovadis en 2021 - soit 269 Fournisseurs - ont amélioré leur performance RSE.

²³ Voir détail dans le paragraphe « Manuel de conformité » en page 13 de ce document

²⁴ Voir le paragraphe « Domaines de vigilance du groupe » en page 5 de ce document

COMPTE-RENDU DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

En 2021, le Groupe Rocher a continué de mettre en œuvre les exigences du devoir de vigilance dans l'ensemble de ses activités et de ses relations avec les Fournisseurs.

L'ensemble des actions effectuées et des indicateurs de suivis sont publiés au fil du document. Afin de faciliter la compréhension du compte-rendu de mise en œuvre, ces informations sont synthétisées dans la table de correspondance ci-dessous :

Table de correspondance du compte-rendu de mise en œuvre du plan de vigilance

Items de la loi ²⁵	Domaines de mise en œuvre	Pages
1. Cartographie des risques	Domaines de vigilance du groupe	6
	Périmètre de déploiement	6
	Synthèse des actions d'identification des risques au niveau groupe	7
	Résultat de la cartographie des risques opérationnelle du devoir de vigilance sur le panel Fournisseurs	10
	Résultat de la cartographie des risques opérationnelle du devoir de vigilance sur les sites internes	10-11
2. Evaluation régulière de la situation	Résultats des évaluations pour les Fournisseurs :	
	- Volumétrie et résultats des audits documentaires	13-14
	- Volumétrie et performance des audits terrain	14-15
	Résultats des évaluations pour les sites internes :	
	- Volumétrie et résultat de l'audit documentaire	15
- Volumétrie et performance des audits terrain	16	
3. Atténuation des risques et prévention des atteintes graves	Synthèse des principaux dispositifs globaux	17
4. Mécanisme d'alerte et recueil des signalements	Nombre et typologies d'alertes reçues	21
5. Suivi de l'efficacité du système	Gouvernance	22
	Socle organisationnel	23-24
	Amélioration des résultats d'audits documentaires des Fournisseurs	24

²⁵ Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre

CONCLUSION

La mise en œuvre du devoir de vigilance au sein du groupe suit un processus élaboré, soutenu par des fondamentaux organisationnels, méthodologiques et opérationnels définis et partagés, qui fait l'objet de progrès réguliers exploitant les retours d'expérience du groupe.

L'année 2021 marque une nouvelle étape dans le perfectionnement du dispositif mis en œuvre pour gérer le devoir de vigilance au sein du groupe :

- L'intégration des filiales du groupe et de leurs panels Fournisseurs dans la démarche s'est renforcée de manière pérenne ;
- Les risques liés aux activités du groupe, catégories, zones, Fournisseurs et filières sensibles sont régulièrement réévalués et font l'objet d'actions d'atténuation adéquates permettant une évolution générale positive des comportements ;
- Les indicateurs de suivi et de performance, régulièrement analysés, alimentent le suivi du dispositif et les propositions d'amélioration faites par le réseau d'experts en charge du déploiement de la démarche ;
- Le dispositif de ligne éthique est pérenne, connu et utilisé.

Sur ces bases, l'année 2022 sera l'opportunité de renforcer encore le niveau de maîtrise des risques à l'échelle du groupe, notamment par :

- La complétude de l'analyse de la chaîne de valeur du groupe, par l'intégration des activités de commercialisation dans la cartographie des risques internes ;
- L'accroissement de la volumétrie des audits terrains réalisés auprès des panels Fournisseurs des filiales du groupe, en lien avec les directives opérationnelles du manuel de conformité ;
- La consolidation des mesures de suivi des actions correctives issues des audits, en lien avec les principes directeurs d'homologation des Fournisseurs et dans un esprit collaboratif ;
- La poursuite des travaux engagés sur le suivi des panels Fournisseurs, notamment concernant les filières sensibles et les initiatives sectorielles en la matière.

Pleinement investi dans la construction et l'animation d'un écosystème durable, le groupe utilise le devoir de vigilance comme un levier d'action au sein de ses filiales dans tous les pays et de collaboration constructive avec ses parties prenantes, autour de pratiques sociales et environnementales toujours plus vertueuses.

ANNEXES

Annexe 1 : Périmètre du Groupe Rocher

Par « Groupe Rocher » est entendu l'ensemble des sociétés détenues directement ou indirectement par la société-mère Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher, comme présenté dans les Comptes Consolidés au 31 Décembre 2021.

Les données sont relatives aux 9 marques du groupe sur les marchés de la cosmétique, du textile-habillement et de l'embellissement de la maison :



STANHOME



flormar



arbonne.



Annexe 2 : Certifications et référentiels d'audit acceptés par le groupe

D'après le Manuel de conformité élaboré par Groupe Rocher en 2020, la liste des certifications et référentiels d'audit acceptés est présentée ci-dessous.

Certifications et labels acceptés par le Groupe Rocher

- EMAS,
- Fair for Life,
- Fair Trade USA,
- ISO 14001,
- ISO 45001,
- OEKO-TEX Step,
- Rainforest Alliance,
- SA8000,
- UEBT Ethical Bio Trade Standard,
- WRAP.

Référentiels d'audit acceptés par le Groupe Rocher

- Amfori BEPI,
- Amfori BSCI,
- Fair Labor Association,
- Fair Wear Foundation,
- Higg Index,
- ICS,
- SMETA.

